



Salaire réduit suite à train en retard

Par **Nicolas Kowarski**, le **25/10/2016** à **11:13**

Bonjour,

Je suis prestataire de service, basé à Nanterre (92).

Le 05 septembre dernier, mon employeur m'a envoyé à Béziers, chez un client, par le train.

Suite à un incendie près des voies de chemin de fer, le train est resté bloqué plusieurs heures et je ne suis arrivé à la gare de Béziers qu'à 19h05; donc, je n'ai pas pu me rendre sur mon lieu de travail ce jour-là.

J'ai prévenu le client le jour même, je l'ai tenu au courant de l'avancement du problème.

Je n'ai pas pensé à demander un justificatif auprès de la SNCF, que ce soit le soir même ou les jours suivants.

Maintenant, mon employeur m'a supprimé une journée de salaire pour le mois de septembre et là, il me supprime la prime semestrielle, pour "absence injustifiée".

Ai-je un recours ?

Cordialement,

Par **lelicenciement**, le **25/10/2016** à **11:26**

Bonjour Nicolas Kowarski,

D'abord demandez à l'employeur si ce jour d'absence est bien liée à la date du 5 septembre.

Si c'est le cas, rappelez-lui la situation que vous avez vécue. Vous pouvez dès à présent demander à SNCF de vous fournir un document établissant que vous étiez dans ce train, et que celui-ci a été retardé.

Voyez aussi sur internet ce que vous pouvez récupérer comme informations sur ce qui est arrivé. Exemple :

<http://www.lindependant.fr/2016/09/05/tous-les-trains-bloques-entre-beziers-et-sete-800-passagers-a-quai,2252783.php>

Si ensuite l'employeur persiste, alors que vous avez démontré votre bonne foi, il faudra

demander aux délégués du personnel de réagir.

Par **P.M.**, le **25/10/2016** à **11:52**

Bonjour,

Il faudrait savoir aussi si l'employeur vous compense le temps passé en déplacements professionnels soit en repos soit financièrement...

Par ailleurs, il faudrait aussi savoir sur quels critères repose la prime puisqu'il s'agit quasiment d'un cas de force majeure...

Vous pourriez vous rapprocher dès maintenant des Représentant du Personnel et envisager un recours prud'homal en cas d'échec...

Par **Nicolas Kowarski**, le **25/10/2016** à **12:29**

Merci de vos réponses.

Le jour d'absence est bien lié à la date du 5 septembre.

Je vais essayer de récupérer le numéro de dossier de réservation du billet auprès du service qui gère les réservation de train des employés.

Le temps passé en déplacement est, en principe (cela a été dit, plus qu'écrit), compensé financièrement par une prime.

Cette prime est la prime semestrielle que mon employeur veut me supprimer à cause d'une journée en "absence injustifiée".

Dés que j'aurais pu récupérer un justificatif auprès de la SNCF, j'en enverrai une copie à ma RH en leur demandant réparation.

Pour info, à deux reprises ils m'ont envoyé en province pour aller livrer une voiture de fonction à un technicien sur site et revenir en train le jour même et j'ai eu du mal à avoir une compensation, même en jour de congé (première livraison: Lyon, seconde livraison: Béziers (départ 6h30 du matin, arrivé chez moi le soir à 00h30))

Par **P.M.**, le **25/10/2016** à **13:16**

Tout dépend du montant de la prime pour compenser les déplacements professionnels mais elle ne doit pas être dérisoire...

J'avais bien compris qu'il s'agit d'une prime semestrielle mais cela ne suffit pas à en définir les modalités...